



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chant

Question écrite n° 69261

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la nécessaire reconnaissance d'utilité publique de la Fédération des petits chanteurs. Face à l'enthousiasme croissant suscité par le chant choral, son siège, situé 15, rue Philippe-de-Girard, à Paris (75010), paraît inadapté aux nouveaux besoins opérationnels, tant en termes de formation que de communication. Aujourd'hui, la fédération regroupe 4 000 enfants offrant des spectacles de grande qualité à de nombreux auditeurs (426 000 en 2004). C'est donc un mouvement culturel de premier plan dont notre pays doit être fier et encourager le dynamisme. Aussi, la reconnaissance d'utilité publique, alors que la fédération fêtera en 2007 le centenaire de son premier chœur, permettrait d'exprimer la gratitude de la France à la fédération pour ses fonctions éducationnelles et sa contribution au rayonnement de notre pays tout en lui donnant un moyen efficace de répondre aux problématiques qu'elle rencontre actuellement. Soutenant cette initiative, il aimerait connaître sa position à ce propos.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la situation de la Fédération des petits chanteurs « Pueri Cantores », qui souhaiterait bénéficier de la reconnaissance d'utilité publique. Le ministre lui rappelle que pour obtenir la reconnaissance d'utilité publique, la Fédération des petits chanteurs « Pueri Cantores » doit remplir un certain nombre de conditions fixées par le Conseil d'État, à savoir notamment : le caractère d'intérêt général des missions de l'association, un rayonnement national, une solidité financière, etc. Le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, responsable de l'instruction de ces dossiers, a fait savoir à la fédération que cette procédure ne pouvait être actuellement poursuivie. Cela ne remet pas en cause le but d'intérêt général et l'utilité des actions entreprises par l'association depuis plus de cent ans.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69261

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6524

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10543